



**GROUPE  
AVENIR TELECOM**

**Communiqué financier sur l'information chiffrée relative  
à la transition aux IFRS**

**Conseil d'Administration du 25 octobre 2005**

<b>I. Contexte de la publication</b>	<b>2</b>
<b>II. Organisation du projet de conversion</b>	<b>3</b>
<b>III. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations chiffrées en IFRS</b>	<b>4</b>
<b>IV. Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et au 30 juin 2005 et rapprochement du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2005</b>	<b>9</b>
<b>V. Bilan IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004</b>	<b>9</b>
<b>VI. Compte de résultat IFRS de l'exercice clos au 30 juin 2005</b>	<b>10</b>
<b>VII. Bilan IFRS au 30 juin 2005</b>	<b>11</b>
<b>VIII. Incidence des retraitements IFRS sur le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>12</b>
<b>IX. Rapport particulier des commissaires aux comptes</b>	<b>13</b>

## I. Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Avenir Telecom (la « Société » ou le « Groupe ») au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 seront établis conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2006 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS seront ceux de l'exercice clos au 30 juin 2006 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005 établi selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice clos au 30 juin 2006 et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Avenir Telecom a préparé des informations financières 2004/2005 sur la transition aux normes IFRS incluant notamment :

- le rapprochement des capitaux propres en principes français avec les capitaux propres en normes IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et au 30 juin 2005 ;
- le rapprochement du bilan en principes français au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et au 30 juin 2005 et du bilan en normes IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et au 30 juin 2005 ;
- le rapprochement du compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2005 en principes français au compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2005 en normes IFRS ; et
- l'incidence des ajustements IFRS sur le tableau des flux de trésorerie.

Ces informations financières 2004/2005 sur l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS ont été préparées en appliquant les normes et interprétations IFRS que le groupe Avenir Telecom estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 30 juin 2006. La base de préparation de ces informations financières 2004/2005 décrite en notes ci-après résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 30 juin 2006 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieure au 30 juin 2006 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés annuels IFRS au 30 juin 2006.

## II. Organisation du projet de conversion

Dans le contexte de la transition aux normes IFRS, le groupe Avenir Telecom a mis en place un projet de conversion, avec pour objectif d'identifier, d'analyser et d'estimer l'impact sur ses états financiers et ses systèmes d'information des différences de principes et méthodes comptables.

Afin d'assurer l'homogénéité des pratiques comptables et de leur mise en œuvre au sein du groupe, le projet de transition aux normes IFRS a été mené par une équipe centrale qui anime le projet de conversion pour l'ensemble des entités du groupe Avenir Telecom.

Après une première phase de diagnostic visant à identifier les divergences entre les normes comptables françaises et les normes IFRS applicables au Groupe, une étude chiffrée a été menée sur les impacts sur le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie du groupe Avenir Telecom. Les données chiffrées présentées dans ce document sont issues de ces travaux.

Le Groupe prépare actuellement des états financiers complets conformes aux normes IFRS, notamment en ce qui concerne les informations à fournir dans les notes annexes. Le Groupe n'anticipe pas à ce stade de difficulté particulière sur cette dernière étape qui finalisera le projet de transition aux normes IFRS.

### III. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations chiffrées en IFRS

#### A. Présentation des normes appliquées

Conformément aux recommandations de l'AMF, les informations chiffrées IFRS 2004/2005 ont été établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 suivant les normes et interprétations applicables de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> juillet 2005, telles qu'elles sont adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2005 (« plateforme stable IFRS »).

En particulier, le Groupe a opté pour l'application anticipée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers et de la norme IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions destinés aux salariés.

N'étant concerné à ce jour par aucune des dispositions des normes et interprétations publiées par l'IASB et l'IFRIC mais non encore homologuées par l'Union Européenne, le groupe Avenir Telecom n'anticipe pas d'impact significatif sur sa situation financière de l'adoption de ces textes. Néanmoins dans ce contexte, il demeure possible que les informations chiffrées présentées dans ce document divergent de celles qui seront finalement retenues lors de l'établissement final des comptes consolidés IFRS de l'exercice clos au 30 juin 2006.

#### B. Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le groupe Avenir Telecom a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

##### (a) Paiements sur la base d'actions

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le Groupe a ainsi retraité l'information chiffrée IFRS 2004/2005 de l'impact des plans d'options de souscription d'actions du 20 décembre 2002, 19 décembre 2003 et 22 décembre 2004. Les principales modalités de ces plans sont présentées ci-dessous :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Solde à lever au 1 <sup>er</sup> juillet 2004	Solde à lever au 30 juin 2005	Date d'expiration
20/12/02	20/12/05	1,09	24	873 479	683 001	20/12/09
19/12/03	19/12/06	1,20	32	1 460 000	1 330 000	19/12/10
22/12/04	22/12/07	2,13	29	-	1 360 000	22/12/11

Les impacts chiffrés de la première application de la norme IFRS 2 sont décrits dans la partie IV.

##### (b) Ecarts de conversion

Le Groupe a transféré dans le poste « Réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour un montant total de (1 841) milliers d'euros. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1<sup>er</sup> juillet 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### **(c) Evaluation de certaines immobilisations incorporelles et corporelles à la juste valeur**

Le groupe Avenir Telecom n'a pas choisi d'utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles à la juste valeur conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1.

### **(d) Regroupements d'entreprises**

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Conformément aux dispositions de la revue IFRS 1, le Groupe n'a pas identifié d'éléments incorporels identifiables devant faire l'objet d'un retraitement rétrospectif.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, la valeur brute des écarts d'acquisition présentés en IFRS sera assimilée à leur valeur nette comptable en normes comptables françaises à cette date.

### **(e) Ecarts actuariels sur engagements de retraite**

Le Groupe ne dispose d'aucun écart actuariel non comptabilisé à la date de transition.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1<sup>er</sup> juillet 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

## **C. Description des ajustements IFRS ayant un impact sur les capitaux propres ou le résultat net du groupe**

### **(a) Comptabilisation et évaluation des plans de souscription d'actions**

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun effet sur le bilan d'ouverture au 1er juillet 2004, ni sur les capitaux propres consolidés du groupe. Cette norme impose la constatation d'une charge liée à l'étalement de la juste valeur des options accordées aux salariés sur la période d'acquisition de leurs droits. Ce retraitement a pour effet un accroissement des charges de personnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément au référentiel comptable français, les plans de souscription d'actions s'analysaient jusqu'alors comme des transactions avec des actionnaires et n'avaient aucun impact sur le résultat net du groupe.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des plans de souscription d'actions sont les suivantes :

- Modèle d'évaluation : modèle actuariel Black & Scholes ;
- Volatilité estimée sur la durée de vie de l'option : sur la base de la volatilité historique du cours Avenir Telecom sur une période de 12 mois glissants, soit 105% pour le plan du 20 décembre 2002, 65% pour le plan du 19 décembre 2003 et 46% pour le plan du 22 décembre 2004 ;
- Turnover du personnel : sur la base du turnover historique constaté sur les strates de population concernées par les plans, soit en moyenne 5% ;
- Maturité attendue : sur la base du profil anticipé d'exercice des optionnaires, tenant compte notamment des aspects liés à la fiscalité personnelle, soit en moyenne 5 ans.

L'effet sur le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2005 est une charge de personnel complémentaire de 360 milliers d'euros. Cette charge est répartie dans le compte de résultat de la manière suivante :

- 6 milliers d'euros en charges de logistique ;
- 5 milliers d'euros en charges commerciales ;
- 349 milliers d'euros en charges administratives.

Ce retraitement IFRS ne donne lieu à aucune constatation d'impôts différés.

#### **(b) Evaluation de la créance de report en arrière des déficits**

Comme présenté en Note 6 et 9 des états financiers consolidés au 30 juin 2005, le groupe dispose d'une créance de report en arrière des déficits fiscaux ayant fait l'objet d'une cession à titre d'escompte pour sa valeur nominale, soit 22 004 milliers d'euros.

A l'instar des principes comptables français, cette créance est maintenue dans les comptes IFRS puisque l'opération de cession dont elle a fait l'objet s'analyse comme un emprunt garanti. Néanmoins, contrairement aux pratiques actuelles, cette créance doit être évaluée dans les comptes consolidés pour sa juste valeur qui correspond à la valeur actualisée des flux de remboursement et non pas pour sa valeur nominale. L'effet de désactualisation de cette créance est comptabilisé en produit financier.

La valeur actualisée de cette créance au taux d'intérêt sans risque en vigueur à l'époque s'établit à 19 906 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 20 505 milliers d'euros au 30 juin 2005, soit un produit d'intérêt de 599 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005. L'écart entre la valeur actualisée de la créance au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et sa valeur nominale, soit 2 098 milliers d'euros, est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Ce retraitement IFRS donne lieu à un impôt différé actif qui sera reconnu en fonction des critères de la norme IAS 12.

#### **(c) Evaluation des dettes financières au coût amorti**

Conformément à la norme IAS 39, les passifs financiers doivent être évalués en normes IFRS à leur coût amorti. Le coût amorti est le montant auquel ce passif a été enregistré initialement moins les remboursements en capital, et les coûts de transaction plus ou moins l'amortissement cumulé (calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif) des différences entre le montant initial et le montant du remboursement à l'échéance.

Conformément au référentiel comptable français, les dettes financières sont évaluées à leur montant nominal, les frais d'émission d'emprunt étant comptabilisés en charge à répartir à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt.

Pour le groupe Avenir Telecom, la comptabilisation au coût amorti des dettes financières a pour conséquence :

- l'élimination des charges constatées d'avance afférentes aux intérêts précomptés payés d'avance et aux frais de financement Internity, soit 2 344 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 1 631 milliers d'euros au 30 juin 2005 ;
- l'élimination des charges à répartir relatives aux frais d'émission, soit 82 milliers d'euros au 30 juin 2005 ;
- l'évaluation au coût amorti de ces dettes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'incidence sur les capitaux de ce traitement est de 341 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et de 273 milliers d'euros au 30 juin 2005, soit un impact négatif sur le résultat de 68 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005.

Ce retraitement IFRS donne lieu à un impôt différé qui sera reconnu en fonction des critères de la norme IAS 12.

#### **(d) Amortissement des écarts d'acquisition**

Contrairement aux normes comptables françaises, la norme IFRS 3 ne requiert pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition selon le mode linéaire. Néanmoins, comme le groupe le réalise actuellement en normes comptables françaises, les écarts d'acquisition font l'objet de tests annuels de dépréciation sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les dispositions de la norme IAS 36.

Ainsi, dans les comptes IFRS, la charge d'amortissement linéaire des écarts d'acquisition constatée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2005 a été annulée, soit un impact sur le résultat net de 1 660 milliers d'euros.

La charge de 111 milliers d'euros qui résulte d'un test de dépréciation de l'écart d'acquisition de la société Megacom a été maintenue dans les comptes établis selon les normes IFRS. Néanmoins, contrairement aux normes comptables françaises, les charges de dépréciation des écarts d'acquisition sont classées à compter du 1er juillet 2004 au sein des éléments opérationnels du compte de résultat.

Ce retraitement IFRS ne donne lieu à aucune constatation d'impôts différés.

#### **(f) Comptabilisation des écarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquise**

La norme IAS 21 requiert que les écarts d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient comptabilisés dans la devise de l'entité acquise. Les écarts de change ainsi générés sont enregistrés directement en capitaux propres sur une ligne spécifique « Ecart de conversion ».

Dans les comptes consolidés en normes françaises, le Groupe comptabilisait les écarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquéreuse.

Comme détaillé en note B (b), le Groupe a appliqué ce traitement de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. L'impact de ce retraitement IFRS sur les capitaux propres au 30 juin 2005 s'élève à 149 milliers d'euros.

#### **(f) Présentation des intérêts minoritaires**

Contrairement aux dispositions des normes comptables françaises, les intérêts minoritaires sont classés au sein des capitaux propres du Groupe en normes IFRS.

### **D. Description des reclassements IFRS au bilan et compte de résultat**

La préparation d'états financiers en conformité aux normes IFRS va également nécessiter certains reclassements au bilan et au compte de résultat par rapport aux pratiques actuelles en normes comptables françaises.

### **(a) Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et présentation des activités abandonnées**

L'application de la norme IFRS 5 concernant l'évaluation et la présentation des actifs destinés à être cédés et la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées a conduit le groupe :

- à reclasser sur une ligne spécifique de l'actif du bilan IFRS intitulée « Actifs disponibles à la vente » la valeur nette comptable (l'ensemble de ces éléments étant déjà ramenés en normes comptables françaises à leur prix de vente net des coûts de cession) :
  - (i) des actifs incorporels et corporels attachés aux magasins fermés et destinés à être cédés (pour un montant total de 709 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 1 164 milliers d'euros au 30 juin 2005) et,
  - (ii) un immeuble destiné à être cédé (pour un montant total de 235 milliers d'euros au 30 juin 2005) ;
- à regrouper sur deux lignes spécifiques du bilan IFRS intitulées respectivement « Actifs nets des activités abandonnées » (pour un montant total de 9 533 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 4 276 milliers d'euros au 30 juin 2005) et « Passif des activités abandonnées » (pour un montant total de 16 507 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 6 959 milliers d'euros au 30 juin 2005) la valeur comptable cumulée des actifs et passifs des activités abandonnées (pour plus de détails sur ces activités se référer aux Note 23 et 24 des comptes consolidés au 30 juin 2005 relatives aux activités Internet et SAV) ;
- à identifier de manière séparée dans le compte de résultat IFRS, le résultat net après impôt des activités abandonnées (soit un résultat net de 2 836 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2005).

### **(b) Chiffre d'affaires**

En normes comptables françaises, le Groupe comptabilisait les participations commerciales et autres opérations de coopération avec ses distributeurs en charges au sein du « Coût des services et produits vendus ». En normes IFRS, les opérations dont la substance économique pour le Groupe ne peut être caractérisée sont comptabilisées en minoration du « Chiffre d'affaires ». Le Groupe a ainsi reclassé 1 211 milliers d'euros en moins de ses ventes pour l'exercice clos au 30 juin 2005.

### **(c) Marge brute**

Le Groupe a reclassé dans le « Coût des services et des produits vendus » la « Variation nette des provisions sur l'actif courant » pour un montant de 146 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

### **(d) Résultat opérationnel**

Le Groupe retenait déjà en normes comptables françaises une définition restrictive des éléments exclus du « Résultat d'exploitation ». Dans le compte de résultat IFRS, le Groupe communique désormais sur un « Résultat opérationnel » qui intègre, pour l'exercice clos le 30 juin 2005, en plus des éléments de l'ancien « Résultat d'exploitation » :

- les « Gains (pertes) de changes » relatifs aux opérations commerciales comptabilisés antérieurement en résultat financier et reclassés en normes IFRS dans le « Coût des services et produits vendus » pour un montant de 173 milliers d'euros ;
- les escomptes obtenus enregistrés antérieurement en résultat financier et reclassés en normes IFRS en minoration du « Coût des services et produits vendus » pour un montant de 131 milliers d'euros ;
- les « Autres produits et charges, nets » pour un montant de 154 milliers d'euros qui correspondent à des moins values nettes sur cession d'actifs.

### (e) Impôts courants

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, le Groupe a identifié sur une ligne spécifique de son bilan IFRS les actifs et passifs d'impôts courants. Le Groupe ne dispose pas de passif d'impôt courant et a reclassé les actifs d'impôt courant pour respectivement 1 226 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 1 281 milliers d'euros au 30 juin 2005.

### (f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la définition proposée par la norme IAS 7, le Groupe a exclu de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentés à l'actif du bilan ses SICAV bloquées dont l'utilisation est conditionnée pour respectivement 653 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et 230 milliers d'euros au 30 juin 2005. Celles-ci ont été reclassées en « Autres actifs courants » dans les comptes IFRS.

## IV. Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et au 30 juin 2005 et rapprochement du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2005

	Note	Capitaux propres en part du groupe					Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
		1er juillet 2004	Résultat de l'exercice	Autres	Ecart de conversion	30 juin 2005		
<b>Capitaux propres en principes comptables français</b>		<b>48 429</b>	<b>17 008</b>	-	<b>430</b>	<b>65 867</b>	-	<b>65 867</b>
Paiements sur la base d'actions	C (a)	-	(360)	360	-	-	-	-
Amortissements des écarts d'acquisition	C (d)	-	1 660	-	-	1 660	-	<b>1 660</b>
Coût amorti de la dette	C (c)	341	(68)	-	-	273	-	<b>273</b>
Actualisation du Carry Back	C (b)	(2 098)	599	-	-	(1 499)	-	<b>(1 499)</b>
Effet des variations des cours des monnaies étrangères	C (f)	-	-	-	149	149	-	<b>149</b>
Plus value latente sur SICAV		17	3	-	-	20	-	<b>20</b>
Effet d'impôt sur les ajustements IAS/IFRS		-	414	-	-	414	-	<b>414</b>
<b>Capitaux propres en normes IFRS</b>		<b>46 689</b>	<b>19 256</b>	<b>360</b>	<b>579</b>	<b>66 884</b>	-	<b>66 884</b>

## V. Bilan IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004

Bilan	Note	1er juillet 2004 Publié en normes françaises	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	1er juillet 2004 IFRS
<b>Actifs non courants</b>					
Ecart d'acquisitions nets		8 487	-	-	8 487
Immobilisations incorporelles nettes	D (a)	4 559	(250)	-	4 309
Immobilisations corporelles nettes	D (a)	16 191	(459)	-	15 732
Immobilisations financières nettes	D (a)	4 979	(338)	-	4 641
Actifs disponibles à la vente	D (a)	-	709	-	709
Impôts différés actifs nets		-	-	-	-
Autres actifs non courants	C (b)	22 004	-	(2 098)	19 906
<b>Total actifs non courants</b>		<b>56 220</b>	<b>(338)</b>	<b>(2 098)</b>	<b>53 784</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks nets	D (a)	31 611	(149)	-	31 462
Créances clients nettes	D (a)	80 512	(3 004)	-	77 508
Actifs nets des activités abandonnées	D (a)	-	9 533	-	9 533
Autres actifs courants	D (a)	29 621	(7 564)	17	22 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D (a) et (f)	16 048	(822)	-	15 226
<b>Total actifs courants</b>		<b>157 792</b>	<b>(2 006)</b>	<b>17</b>	<b>155 803</b>
				-	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>214 012</b>	<b>(2 344)</b>	<b>(2 081)</b>	<b>209 587</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capital social		18 422	-	-	18 422
Primes d'émission		168 776	-	-	168 776
Réserves consolidées	B (b)	(144 979)	(1 841)	(1 740)	(148 560)
Ecart de conversion	B (b)	(1 841)	1 841	-	-
Résultat de la période		8 051	-	-	8 051
<b>Total capitaux propres</b>		<b>48 429</b>	<b>-</b>	<b>(1 740)</b>	<b>46 689</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Dettes financières - Part non courante	C (c)	20 520	(2 357)	(341)	17 822
Provisions et autres passifs - Part non courante		5 799	-	-	5 799
Impôts différés passifs		-	-	-	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>26 319</b>	<b>(2 357)</b>	<b>(341)</b>	<b>23 621</b>
<b>Passifs courants</b>					
Dettes financières - Part courante	D (a)	935	(299)	-	636
Découvert bancaire	D (a)	23 485	(909)	-	22 576
Provisions - Part courante	D (a)	18 707	(10 293)	-	8 414
Fournisseurs	D (a)	53 178	(1 768)	-	51 410
Dettes fiscales et sociales	D (a)	19 082	(3 708)	-	15 374
Impôts courants		-	1 226	-	1 226
Autres passifs courants	D (a)	23 877	(742)	-	23 135
Passifs nets des activités abandonnées	D (a)	-	16 507	-	16 507
<b>Total passifs courants</b>		<b>139 264</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>139 277</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>214 012</b>	<b>(2 344)</b>	<b>(2 081)</b>	<b>209 587</b>

## Compte de résultat IFRS de l'exercice clos au 30 juin 2005

	Note	30 juin 2005 Publié en	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	30 juin 2005 IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>D (a) et (b)</b>	<b>642 784</b>	<b>(2 097)</b>	<b>-</b>	<b>640 687</b>
Coût des services et des produits vendus	D (a) et (b)	(539 126)	1 938	-	(537 188)
Variation nette des provisions sur l'actif courant	D (c)	(146)	106	-	(40)
<b>Marge brute</b>		<b>103 512</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>103 459</b>
Taux de marge brute		16,1%	0,0%	-	16,1%
Frais de transport et logistique	D (a)	(10 003)	(15)	(6)	(10 024)
Charges commerciales	D (a)	(12 866)	1	(5)	(12 870)
Coûts de réseaux de distribution directe	D (a)	(41 342)	(192)	(111)	(41 645)
Charges administratives	D (a)	(23 148)	(2 244)	(334)	(25 726)
Autres produits et charges, nets	D (a) et (d)	-	(154)	-	(154)
<b>Résultat opérationnel (1)</b>		<b>16 153</b>	<b>(2 657)</b>	<b>(456)</b>	<b>13 040</b>
Résultat financier	D (d)	(1 618)	(131)	520	(1 230)
Gains(pertes) de change	D (d)	173	(173)		
Autres produits et charges, nets	D (d)	(125)	125		
Impôt sur les résultats		4 196	-	413	4 609
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>18 779</b>	<b>(2 836)</b>	<b>477</b>	<b>16 420</b>
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>2 836</b>	<b>-</b>	<b>2 836</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	C (d)	(1 771)	-	1 771	-
<b>Total Résultat net</b>		<b>17 008</b>	<b>-</b>	<b>2 248</b>	<b>19 256</b>
Nombre moyen d'actions en circulation					
- de base		92 109 000			92 109 000
- dilué		93 536 931			93 536 931
<b>Résultat net par action des activités poursuivies</b>		<b>0,185</b>			<b>0,178</b>
<b>Résultat net par action des activités abandonnées</b>		<b>-</b>			<b>0,031</b>
<b>Résultat net par action de l'ensemble consolidé</b>		<b>0,185</b>			<b>0,209</b>
<b>Résultat net par action dilué des activités poursuivies</b>		<b>0,182</b>			<b>0,176</b>
<b>Résultat net par action dilué des activités abandonnées</b>		<b>-</b>			<b>0,030</b>
<b>Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé</b>		<b>0,182</b>			<b>0,206</b>

(1) dénommé "Résultat d'exploitation" en normes françaises

## Bilan IFRS au 30 juin 2005

Bilan	Note	30 juin 2005 Publié en	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	30 juin 2005 IFRS
<b>Actifs non courants</b>					
Ecarts d'acquisitions nets	C (d)	7 570	-	1 809	9 379
Immobilisations incorporelles nettes	D (a)	6 076	(36)	-	6 040
Immobilisations corporelles nettes	D (a)	20 253	(1 361)	-	18 892
Immobilisations financières nettes	D (a)	4 027	(7)	-	4 020
Actifs disponibles à la vente	D (a)	-	1 399	-	1 399
Impôts différés actifs nets		6 793	-	414	7 207
Autres actifs non courants	C (b)	22 004	-	(1 499)	20 505
<b>Total actifs non courants</b>		<b>66 723</b>	<b>(6)</b>	<b>724</b>	<b>67 441</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks nets	D (a)	32 443	(149)	-	32 294
Créances clients nettes	D (a)	87 811	(1 301)	-	86 510
Actifs nets des activités abandonnées	D (a)	-	4 276	-	4 276
Autres actifs courants	D (a)	26 955	(4 000)	(62)	22 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D (a) et (f)	19 118	(451)	-	18 667
<b>Total actifs courants</b>		<b>166 327</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(62)</b>	<b>164 640</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>233 050</b>	<b>(1 631)</b>	<b>662</b>	<b>232 081</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capital social		18 422	-	-	18 422
Primes d'émission		168 776	-	-	168 776
Réserves consolidées	B (b)	(136 928)	(1 841)	(1 380)	(140 149)
Ecart de conversion	B (b)	(1 411)	1 841	149	579
Résultat de la période		17 008	-	2 248	19 256
<b>Total capitaux propres</b>		<b>65 867</b>	<b>-</b>	<b>1 017</b>	<b>66 884</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Dettes financières - Part non courante	C (c)	25 152	(1 631)	(355)	23 166
Provisions et autres passifs - Part non courante		148	-	-	148
Impôts différés passifs		-	-	-	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>25 300</b>	<b>(1 631)</b>	<b>(355)</b>	<b>23 314</b>
<b>Passifs courants</b>					
Dettes financières - Part courante	D (a)	3 829	(28)	-	3 801
Découvert bancaire	D (a)	9 609	-	-	9 609
Provisions - Part courante	D (a)	9 594	(3 475)	-	6 119
Fournisseurs	D (a)	82 118	(1 274)	-	80 844
Dettes fiscales et sociales	D (a)	19 181	(3 221)	-	15 960
Impôts courants		-	1 281	-	1 281
Autres passifs courants	D (a)	17 552	(242)	-	17 310
Passifs nets des activités abandonnées	D (a)	-	6 959	-	6 959
<b>Total passifs courants</b>		<b>141 883</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>141 883</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>233 050</b>	<b>(1 631)</b>	<b>662</b>	<b>232 081</b>

### VI. Incidence des retraitements IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

Le Groupe a identifié les impacts significatifs suivants de la transition aux normes IFRS par rapport à ses pratiques actuelles en termes de présentation de son tableau des flux de trésorerie.

La norme IFRS 5 requiert une présentation des flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles, financières et d'investissement, des activités abandonnées. A ce titre, les flux de trésorerie nets des activités abandonnées sont identifiés de manière dissociée sur la face du tableau de flux de trésorerie.

Conformément à la norme IAS 7, les SICAV nanties seront exclus de la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie.

La norme IAS 7 requiert la présentation de certaines informations complémentaires, notamment les intérêts payés et reçus, et l'impôt payé qui seront identifiés de manière spécifique dans les flux de l'exercice.

Milliers d'euros	30 juin 2005 publié en normes françaises	30 juin 2005 IFRS
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		
Variation des activités poursuivies d'exploitation :	20 544	24 277
Variation des activités abandonnées d'exploitation :	-	(3 362)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>	<b>20 544</b>	<b>20 915</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation des activités poursuivies d'investissements :	(10 708)	(10 986)
Variation des activités abandonnées d'investissements :	-	278
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>(10 708)</b>	<b>(10 708)</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>		
Variation des activités poursuivies de financement :	(7 166)	(5 972)
Variation des activités abandonnées de financement :	-	(1 194)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(7 166)</b>	<b>(7 166)</b>

## VII. Rapport particulier des commissaires aux comptes

### **Rapport spécifique des commissaires aux comptes sur les états de rapprochements IFRS de l'exercice clos le 30 juin 2005**

Aux actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Avenir Telecom, nous avons effectué un audit des états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur les capitaux propres et le résultat consolidés de la société, pour l'exercice clos le 30 juin 2005 (les « rapprochements IFRS »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les rapprochements IFRS ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2006, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2005 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les rapprochements IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les rapprochements IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les rapprochements IFRS ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes aux communiqués financiers, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2006 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III.A qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004/2005 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005/2006 pourraient être différents des rapprochements IFRS joints au présent rapport.

---

---

---

---

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2006, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Marseille, le 25 octobre 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Antoine Langlais

Didier Cavanié